

# Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Jean-Nathanaël Karakash Conseiller communal ☎ 032 886 43 99 
⑥ 079 670 58 61

## Budget 2012 : un travail d'équipe bien récompensé!

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal de Val-de-Travers a présenté ce mardi son budget 2012, qui sera traité par le Conseil général le 12 décembre prochain.

#### Le fruit équilibré d'un long effort

Le budget proposé prévoit une situation d'équilibre pour l'exercice 2012 (bénéfice de 5'800.- francs). Jamais une prévision n'avait été aussi bonne depuis plusieurs décennies, malgré la fiscalité plus élevée qui prévalait jusqu'à la fusion des communes. Ce magnifique résultat est le fruit de trois années d'efforts intenses de l'ensemble des autorités et services pour améliorer la situation financière de la nouvelle commune. Il doit également beaucoup à l'amélioration prévue des revenus fiscaux, qui traduit l'extraordinaire dynamisme industriel de notre région. L'équilibre prévu confirme que la phase d'assainissement financier est bel et bien terminée.

#### Redevenir maîtres de notre destin

Grâce à la fusion et aux efforts consentis depuis, notre commune a retrouvé une certaine capacité d'action. L'autofinancement était encore inférieur à 250'000.- francs au budget 2010, alors qu'il est prévu à hauteur de 3,5 millions de francs au budget 2012. Le Conseil communal entend bien utiliser la marge de manœuvre dégagée pour accompagner le développement économique et, surtout, pour stimuler un indispensable retour à la croissance démographique. Il s'agit non seulement d'améliorer durablement notre autonomie financière, mais encore et surtout d'assurer la vitalité sociale, culturelle et économique de notre vallée. Différents investissements prévus doivent contribuer à ces objectifs.

### Une opposition déterminée aux reports de charges

Notre commune a débuté la législature avec un déficit structurel de 2 millions de francs, que nous avons su résorber au prix de gros efforts. Les propositions de reports de charges du Conseil d'Etat, si elles sont acceptées par le Grand Conseil, renverront notre commune à la case départ, anéantissant tout le travail effectué et les efforts consentis depuis la fusion. Cette situation plongerait la commune dans une impasse financière, dans la mesure où les économies ont déjà été réalisées et qu'il n'existe plus qu'un faible potentiel d'optimisation. Pour faire face, notre commune n'aurait d'autre choix que d'augmenter les impôts, ce que nous refusons. Ainsi, le Conseil communal luttera-t-il par tous les moyens contre toute forme de report qui déstabiliserait durablement la situation de la commune et alourdirait les charges pour les habitants de Val-de-Travers.

Val-de-Travers, le 22 novembre 2011

LE CONSEIL COMMUNAL